

29 juillet 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le vingt-neuf juillet deux-mille-treize (29 juillet 2013) à seize heures (16 h) à laquelle sont présents et forment quorum :

MME La conseillère Nadia Masse
MM. Le conseiller Robert Bergeron
Le conseiller Claude Labonté
Le conseiller Michel Lefebvre

Sont absents : MM Le conseiller Claude Nantel
Le conseiller Patrice Charette

Sous la présidence du maire, M. Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Marie-France Turpin, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe.

La secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 25 juillet 2013.

3. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière adjointe, le maire déclare la séance ouverte. Il est 16 h.

4. **RÉS. 208.07.2013 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 JUILLET 2013
À 16 H**

ORDRE DU JOUR

1. Prière / Moment de réflexion
2. Présences
3. Ouverture de la séance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Travaux publics
 - 5.1 Travaux de pavage;
6. Période de questions et réponses
7. Levée de la séance

Adoptée



5.1 RÉS. 209.07.2013 TRAVAUX DE PAVAGE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la réalisation de travaux de pavage sur le chemin Brousseau d'une longueur de ± 320 mètres linéaires de béton bitumineux ESG-14, incluant la pulvérisation du pavage existant, la préparation finale avant pavage et la fourniture et la mise en place de ± 300 tonnes métriques de ESG-14 par Desjardins Asphalte pour une somme de 24 500\$ taxes incluses.

Que la dépense décrétée par la présente résolution soit prise à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques relatif aux carrières et sablières.

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Aucun citoyen n'est présent.

7. RÉS. 210.07.2013 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 16 h 05.

Adoptée

_____(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire

_____(signature)_____
Marie-France Turpin
Secrétaire-trésorière adjointe et
directrice générale adjointe

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire